

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2015

L'an deux mille quinze, et le cinq novembre, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CENATIEMPO Thierry, Maire.

Présents : MM CENATIEMPO Thierry, BRAILLY Didier, VALENTIN Patrice, GUILLE Sébastien, MERIC Philippe, VERTAURE Anthony, ESPIG Richard et MMES CAVAGNA Mireille, DHOYE Cécile, MEYER Virginie, SULTANA Nathalie et OZENDA Liliane.

Absents : BASTIDE Eric et COLOMB Jean-Luc

Secrétaire : Mr GUILLE Sébastien a été désigné secrétaire de séance.

#### **1- Approbation PV séance du 10 septembre 2015 :**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2015 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Après lecture faite, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2015.

#### **2- Renouvellement baux communaux :**

Monsieur le Maire propose de procéder au renouvellement des baux suivants :

- *Parcelle ZE 242 à DANIS Jean-Paul*

Durée : 3 ans à compter du 1/01/2016

Loyer annuel : 36 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail de location de la parcelle ZE 242 à Mr Jean-Paul DANIS, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup>/01/2016, fixe le loyer annuel à 100 €. Le montant du loyer est augmenté pour couvrir les frais de taxe foncière.

- *Four communal à CHAUVET Jean-Louis*

Durée : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup>/03/2015

Loyer annuel : 3.379,15 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail de location du four communal à Mr Jean-Louis CHAUVET, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup>/03/2015, fixe le loyer annuel à 3.379,15€. Il est précisé que le loyer sera revu avec le locataire après la réalisation des travaux en 2016.

- Bois communaux à Société de chasse « La Vaquette »

Durée : 9 ans à compter du 01/01/2016

Loyer annuel : 305 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le bail de location des bois communaux à la société de chasse « La Vaquette », pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup>/01/2016, fixe le loyer annuel à 305 €.

#### **3- Création poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe :**

Afin de pérenniser l'emploi du CAV qui arrive à terme le 31/12 prochain, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>o</sup> classe (affecté au service technique) à temps complet, et ce, à compter du 01/01/2016. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un

poste d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe dans les mêmes conditions que précisées par Mr le Maire

**4- Création poste adjoint administratif territorial principal 2° classe :**

D'après la liste d'avancement de grade 2015 établie par le Centre de Gestion, un agent peut prétendre au poste d'adjoint administratif territorial principal 2° classe avec effet au 19/07/2015. Le Maire demande donc au conseil de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2° classe avec effet au 19/07/2015 affecté au service administratif de la commune. Le conseil municipal, considérant qu'il n'a pas assez d'éléments pour voter ce point décide de le reporter à l'ordre du jour de la séance du 12 novembre prochain.

**5- Dématérialisation :**

La dématérialisation des factures et des maquettes budgétaires est obligatoire pour les communes. La dématérialisation des factures : devrait déjà être en place Coût : 3720.00 € TTC.

Celle relative aux maquettes budgétaires (obligatoire 1<sup>er</sup> janvier 2016) Coût : 1248.00 € TTC.

Le conseil municipal, accepte la mise en place de la dématérialisation des factures et des maquettes budgétaires, autorise le Maire à signer les propositions relatives cette dématérialisation.

**6- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard (SDCI) :**

Le Préfet a adressé un projet de schéma départemental de coopération intercommunale et le conseil municipal doit donner son avis sur celui-ci. Pour notre commune, cela concerne le SMEG, SI Valliguière et Jonquier, SIVU Yeuseraie et SICTOMU (Voir dossier ci-joint). Le Maire sollicite donc l'avis du conseil sur ce SDIC. Le conseil municipal, considérant qu'il n'a pas assez d'éléments pour voter ce point décide de le reporter à l'ordre du jour de la séance du 12 novembre prochain.

L'ordre du jour épuisé,  
La séance est levée à 19 h 25.